

Département  
du Nord

-----  
Arrondissement  
Dunkerque

**COMMUNE D'HONDSCHOOTE**  
**ARRETE MUNICIPAL N° 251126AR257CB**

**Arrêté portant réglementation de la circulation – Chemin Diddervvoorde - Hondschoote.**

-----  
Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Vu la demande d'arrêté de police de la circulation présentée par Mme A. DEZOTEAUX, EUROVIA  
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement Chemin Diddervvoorde, à

Hondschoote pour faciliter une réfection de chaussée,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

**ARRETE**

**Article 1°** - En raison des travaux sus visés, les mesures suivantes seront appliquées Chemin Diddervvoorde, entre la RD 110 et la RD 55 à Hondschoote, entre le 03 décembre et le 18 décembre 2025 pendant 3 jours :

- interdiction de circulation
- interdiction stationnement
- mise en place de déviation

**Article 2°** - Les restrictions et interdictions énoncées à l'article 1 seront effectives dès la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation par la société chargée des travaux.

**Article 3°** - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.

Mme A. DEZOTEAUX, EUROVIA pour information et exécution.

M. VERMERSCH, Adjoint aux Travaux, pour information.

M. PERCAILLE, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

HONDSCHOOTE, le 26 novembre 2025

**Le Maire d'Hondschoote**  
**H. SAISON**

